

Extrait du Site des Élus du SNCS-FSU dans les instances scientifiques

<http://instances.sncs.fr/spip.php?article1453>

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche renie sa parole donnée aux organisations syndicales : communiqué de presse du SNCS FSU (24/09/2008)

- CNRS - Conseil scientifique -
Date de mise en ligne : mercredi 24 septembre 2008

Site des Élus du SNCS-FSU dans les instances scientifiques

En juin dernier, sous la forte pression de la communauté scientifique, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche reculait sur le schéma stratégique du CNRS « Horizon 2020 » soumis au vote du conseil d'administration. En effet, le ministère s'engageait à ce que :

- ▶ toutes les disciplines actuellement représentées au CNRS aient vocation à y rester et à se structurer en instituts ;
- ▶ les Instituts du CNRS soient créés par l'organisme après avis de ses instances consultatives et délibératoires ;
- ▶ le CNRS et les organismes opérant dans les même champs disciplinaires construisent, ensemble, le meilleur dispositif de coordination possible.

Mais ces garde-fous vont à l'encontre de la volonté du gouvernement. Reniant sa parole donnée aux organisations syndicales, la ministre décide de définir elle-même le périmètre et les missions de chacun des instituts scientifiques. Le 22 septembre, elle parachute une commission et deux groupes de travail destinés à mettre en oeuvre le schéma stratégique du CNRS. Au mépris des instances scientifiques de l'organisme, son organisation interne est confiée à une commission ministérielle.

Au final, le gouvernement révèle son vrai projet : le démembrement du CNRS, par la force, dans le seul but de piloter la recherche. Un organisme qui joue un rôle essentiel dans la structuration nationale de la politique recherche française est ainsi menacé de disparition.

Devant un tel coup de force, le SNCS appellera la communauté scientifique à réagir avec la plus grande énergie.